

PROCÈS-VERBAL
Séance du 19.05.2026

Étaient présents : Mmes KELLER Wendy, CAPELLE Stéphanie, DUMAS Valérie, RUGGERI Stéphanie, Mrs ALBRECH Sébastien, GAZIN Jean-Christophe, PIERRE Jordan, COUSIN Guy, VERRIER Antoine et DOSDAT Livier

Absents excusés :

Mme BRITSCHER Morgane a donné pouvoir à Mme DUMAS Valérie

Absents : /

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.03.2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 19 mai 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Laetitia ARTIS.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 19.05.2026

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents cette délibération.

Pour : 11

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

NOMME Madame Laetitia ARTIS secrétaire de séance.

Pour : 11

DELIBERATION N° 2026-024 - NOMINATION MEMBRE CCID

Madame la Maire indique qu'il convient de désigner les membres de la commission de contrôle des impôts directs. Au total, 24 membres doivent être désignés.

- Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

- Considérant qu'il convient de désigner la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne les membres suivants :

Commissaires Titulaires		
Nom / Prénom	Date de naissance	Adresse
ALBRECH Sébastien	05/11/1975	4 rue Principale
CAPELLE Stéphanie	28/06/1975	23 rue Principale
GAZIN Jean Christophe	18/01/1986	71 rue de la Seille
DUMAS Valérie	22/11/1975	62 rue de la Seille
RUGGIERI Stéphanie	17/03/1981	4 rue Jean Vincent
PIERRE Jordan	31/01/1997	62 rue de la Seille
COUSIN Guy	11/11/1953	3 rue Principale
VERRIER Antoine	29/11/1994	80 rue Clément Coué
DOSDAT Livier	04/12/1987	13 rue Principale
BRITSCHER Morgane	22/12/1986	10 rue Clément Coué
KELLER Boris	12/11/1983	82 rue Clément Coué
DRANT Michel	05/07/1952	80 rue de la Seille

Commissaires Suppléants		
Nom / Prénom	Date de naissance	Adresse
DOSDAST François	08/02/1964	23 rue Principale
DUMAS Sébastien	21/12/1972	62 rue de la Seille
MEREL Manon	09/09/1998	62 rue de la Seille
ALEO Aurélie	16/08/1981	11 rue Jean Vincent
COLARDELLE Alain	22/03/1984	10 rue Clément Coué
BARTELSON Colette	04/02/1958	80 rue de la Seille
CHERRY Serge	16/11/1950	25 rue Principale
RUGGIERI Stéphane	12/07/1973	4 rue Jean Vincent
BAILLET Alain	15/09/1960	45 rue du Faubourg
BAILLET Jacques	13/09/1957	47 rue du Faubourg
THIVENT Céline	02/04/1978	78 rue de la Seille
LAMA Chafik	27/07/1966	8 rue Jean Vincent

POUR : 11

DELIBERATION N° 2026-025 : AUTORISATION SERVITUDE ENEDIS

Dans le cadre de travaux d'installation d'antenne et suite à la convention du 19.02.2026 signé avec la société ENEDIS nous avons consenti une constitution de servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine pour la parcelle section 3 n° 43.

Madame la Maire indique que pour que les travaux débutent et signer l'acte notarié il convient de délibérer pour désigner la parcelle et pour l'autoriser à signer l'acte notarié de constitution de servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** (concernant la Servitude Enedis) ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur les parcelles sis à AULNOIS SUR SEILLE section 3 n°43.
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent

POUR : 11

DELIBERATION N° 2026-026 : AIDE FINANCIERE CHAMPIONNAT BOXE

Madame la Maire indique avoir réceptionné un mail en date du 17.05.2026 d'un habitant du village (DUPONT Tom) qui pratique la boxe anglaise. Celui-ci après avoir été sélectionné au championnat du monde de boxe anglaise qui se déroulera du 14 au 18 octobre 2026 à Thonon les Bains demande une aide financière à la commune pour l'aider dans ses frais d'hébergement, d'équipement, ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à Monsieur DUPONT Tom la somme de 100 euros

POUR : 11

DELIBERATION N° 2025-027 : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 - FIBRE MOSELLE

Madame la Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est possible, à condition d'en avoir délibéré, de demander au réseau Moselle Fibre, le paiement de la redevance d'occupation du domaine public (RODP).

La Maire rappelle que le montant maximum de cette redevance est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002, complété par le décret n°2023-797 du 18 août 2023, qui en assoit la valeur sur la population de la commune.

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants : 245 euros La redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable à ces communes est de 244,54 euros pour 2026 avant arrondi. Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement, pour ces communes, est donc égal à 245 euros au titre de cette année, conformément à l'article L. 2322-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui prévoit que le montant de redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche (la fraction d'euro égale à 0,5 étant comptée pour 1).

La formule de calcul est la suivante :

PR = 153 € pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants

Redevance 2026 = PR x 1,5983

Soit 153x 1.5983 = 244.54 arrondis à 245 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Maire a demandé au réseau Moselle Fibre le versement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2026

POUR : 11

DIVERS

- Monsieur COUSIN demande qu'il soit indiqué dans la Gazette que les sacs jaunes soient sortis le jour même et non 3 jours avant.

- Location terrain de foot

Monsieur GIORGI Rémy propose de louer le terrain de foot pour mettre ses animaux uniquement l'hiver et de le laisser libre en été. Pour éviter le bail de ferme il est également possible de le louer à son nom.

L'avantage serait d'avoir des clôtures propres. Les inconvénients sont de savoir quel type de location faire et dans quel état le terrain sera récupéré en été.

Il est proposé, au prochain conseil, d'inviter Monsieur GIORGI pour qu'il nous expose son projet.

- Fédération de chasse

La fédération de chasse peut nous subventionner pour l'implantation d'arbres d'ornements et d'arbres fruitiers dans le village. Le 29 mai 2026 une personne viendra faire le tour du village pour voir ce qui peut être fait.

L'idée d'un verger partagé est également proposée.

- Fête des voisins

Elle aura lieu le 30 mai 2026. Les flyers sont en cours de distribution dans les boîtes aux lettres. Un arrêté pour bloquer la circulation va être fait. Les tables seront empruntées au foyer et les tonnelles pour les pompiers. Monsieur COUSIN peut prêter des barbecues.

- Stationnement Château

Une habitante du village qui vit au château est venue en mairie assez énervée après s'être fait insulter au sujet du stationnement pendant le temps périscolaire. Les personnes habitant au château sont pris à parti par les parents venant récupérer leurs enfants.

Dans un premier temps il est décidé de mettre un mot dans les boîtes aux lettres pour sensibiliser les habitants.

- SVT – Eclairage Public

La Maire a fait le tour du village avec le responsable de SVT pour faire un plan du village et voir ce qui peut être mis en place. Le boîtier à côté du lavoir est géré avec une horloge connectée. Avec une application sur téléphone on peut allumer et éteindre comme on le souhaite. Les deux autres boîtiers fonctionnent autrement.

Le responsable de SVT va nous préparer un devis pour la mise en place de LED au sein du village. Il va faire un tableau tarifaire de l'existant, un pendant la nuit et un autre avec des horaires différents ce qui nous permettra de voir les différentes économies que l'on pourrait faire. Il est aussi possible de faire les travaux par tranche.

Pour changer les boîtiers il faut compter 350 € par boîtier. Certains lampadaires peuvent accueillir directement des LEDS d'autres nécessiteront des travaux.

- Conseil Jeunes

Il est proposé de faire une réunion avec les jeunes pour voir ce qui peut être mise en place et impliquer les jeunes aux événements du village. La 1^{ère} réunion se tiendra le mercredi 10 juin 2026 à 17h00.

- Commission contrôle des listes électorales

Les membres désignés sont :

- GAZIN Jean-Christophe
- PIERRE Jordan
- COUSIN Guy
- VERRIER Antoine
- DOSDAT Livier

- Toiture Eglise

Une première entreprise est venue faire un devis. Les pannes sont cintrées, la toiture n'est pas en bon état. Nous attendons d'autres devis comparatifs. Il n'y a pas de fuites mais beaucoup de tuiles cassées.

- Table de pique-nique

Une table de pique-nique pour l'aire de jeux est prévue à l'achat ainsi que des poubelles.

- Ecran

La Maire indique que plutôt d'imprimer des documents il serait préférable de pouvoir projeter les documents. Un modèle d'exposition nous est prêté. A l'achat cela nous coûterait 2 000 € TTC.

Différents devis peuvent être faits sur Internet pour l'achat de vidéoprojecteur.

On peut acheter le matériel en location. Se sera donc du fonctionnement. Si on l'achète se sera de l'investissement.

- Marquage au sol

Des travaux sont prévus rue du Château et rue du Faubourg. Il est donc inutile de faire le marquage au sol de ses deux rues. Il faudrait faire le tour du village pour voir ce qu'il faut refaire en priorité.

A Aulnois-sur-Seille, le 19 mai 2026

Le secrétaire de séance
ARTIS Laetitia

La Maire :
KELLER Wendy